

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 Décembre 2024 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 10

N° 11

Objet : PRESENTATION DU RSU 2023

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DUHART – Mme CHAUFFARD
Mme DEBARBIEUX – Mme TINAUD-NOUVIAN – M ALVAREZ
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme FOURNIER-DULAC – Mme DELQUE

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme GONZALO à Mme CHAUFFARD
Mme ZUGARRAMURDI à M ALVAREZ
Mme ALBISTUR à Mme DELQUE

Absents excusés

M BIVES-TOURON – Mme LEDESMA

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
Par délégation, le Vice-Président

N° 11 - PRESENTATION DU RSU 2023 DU CCAS

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Depuis le 1^{er} janvier 2021, conformément aux dispositions du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, un Rapport Social Unique (RSU) doit être élaboré annuellement par chaque collectivité.

Le RSU se substitue au bilan social sur l'état de la collectivité et rassemble également en un document unique le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes, le Rapport Annuel sur la Santé et les Conditions de Travail (RASSCT), le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition, ainsi que le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Le RSU du CCAS a été présenté au Comité Social Territorial (CST) le 19 novembre 2024.

Conformément à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et au décret susvisé, ce rapport sera publié sur le site internet de la Ville.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de prendre acte du Rapport Social Unique (RSU) 2023 du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- prend acte du Rapport Social Unique (RSU) 2023 du CCAS

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du C.C.A.S
Nathalie MORICE

